

# REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. M\$ = millions de dollars G\$ = milliards de dollars

## LE 18 MARS 2015

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web de la Société au [www.powerfinancial.com](http://www.powerfinancial.com), le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

**DÉCLARATIONS PROSPECTIVES** › Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et des plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés

financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son rapport de gestion et sa notice annuelle les plus récents, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. En outre, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de la Financière Power et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (les états financiers consolidés de 2014 ou les états financiers) et les Normes internationales d'information financière (IFRS).

## APERÇU

La Financière Power, une filiale de Power Corporation, est une société de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM. En outre, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent ensemble une participation donnant le contrôle dans Pargesa, une société de portefeuille axée sur un nombre restreint de participations de base importantes et stratégiques détenues par l'entremise de sa filiale, GBL. Lifeco (TSX : GWO) et IGM (TSX : IGM) sont des sociétés ouvertes cotées à la Bourse de Toronto. Pargesa est une société ouverte cotée à la Bourse suisse (SIX : PARG).

### LIFECO

Lifeco est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers, dont les filiales offrent des services d'assurance-vie, d'assurance-maladie, de retraite et de placement, et qui exerce des activités de gestion d'actifs et de réassurance.

La Financière Power et IGM détenaient, au 31 décembre 2014, respectivement 67,2 % et 4,0 % des actions ordinaires de Lifeco, qui correspondaient à environ 65,0 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation.

Le 29 août 2014, Great-West Financial a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition de J.P. Morgan Retirement Plan Services (RPS), une entreprise de services de tenue de dossiers du marché des groupes de grande taille, ce qui a renforcé l'assise de GreatWest Financial dans le marché des services de retraite aux États-Unis. Dans le cadre de l'acquisition, une nouvelle marque regroupée, Empower Retirement, a été lancée pour consolider et soutenir les activités liées aux services de retraite de Great-West Financial, de RPS et de Putnam.

Le total de l'actif administré de Lifeco a augmenté pour s'établir à environ 1,1 billion de dollars au 31 décembre 2014, en hausse de 40,2 % par rapport au 31 décembre 2013, ce qui comprend des actifs administrés d'une valeur de 207 G\$ liés à l'acquisition de RPS, ainsi que la forte croissance interne observée dans tous les territoires.

Lifeco a poursuivi l'intégration d'Irish Life tout au long de 2014. Même si l'accent était mis sur l'intégration, Irish Life a surpassé les cibles établies en matière de souscriptions, en plus d'accroître sa part de marché. En 2014, Irish Life a fourni un apport de 261 M\$ au bénéfice net de Lifeco (à l'exclusion des coûts de restructuration). Depuis l'acquisition d'Irish Life, Lifeco a indiqué avoir réalisé des synergies annualisées de 40,8 M€.

### FINANCIÈRE IGM

IGM est une société de services financiers qui répond aux besoins financiers des Canadiens par l'intermédiaire de ses principales filiales, lesquelles exercent leurs activités de façon distincte au sein du secteur des services-conseils financiers.

Au 31 décembre 2014, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient 58,8 % et 3,7 %, respectivement, des actions ordinaires d'IGM.

### PARGESA ET GBL

Power Financial Europe B.V. (une filiale en propriété exclusive de la Financière Power) et le groupe Frère, de Belgique, détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco, qui détenait quant à elle une participation de 55,5 % dans Pargesa au 31 décembre 2014, ce qui représentait 75,4 % des droits de vote de cette société.

Pargesa est une société de portefeuille qui, au 31 décembre 2014, détenait une participation de 50 % dans GBL, ce qui représentait 52 % des droits de vote de cette société. GBL, une société de portefeuille belge, est cotée à la Bourse de Bruxelles (EBR : GBLB).

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de GBL comprenait des placements dans Imerys — produits minéraux industriels (EPA : NK); Lafarge — ciment, granulats et béton (EPA : LG); Total — pétrole, gaz et énergies de remplacement (EPA : FP); SGS — contrôle, vérification et certification (SIX : SGSN); Pernod Ricard — vins et spiritueux (EPA : RI); GDF Suez — électricité, gaz naturel et services énergétiques et environnementaux (EPA : GSZ); ainsi que Suez Environnement — services liés à la gestion de l'eau et des déchets (EPA : SEV).

Le 7 avril 2014, Holcim et Lafarge ont annoncé leur intention de regrouper leurs entreprises dans le cadre d'une fusion entre égaux approuvée à l'unanimité par leurs conseils d'administration respectifs, fusion qui pourrait se traduire par la création d'un groupe à l'avant-garde de l'industrie des matériaux de construction. Les synergies additionnelles de plus de 1,4 G€ réalisées à l'issue de cette transaction pourraient augmenter la performance, sur une base annualisée, au bout de trois ans, dont un tiers dès la première année. En tant que principal actionnaire de Lafarge avec sa participation de 21,1 %, GBL appuie cette fusion et s'est engagée à remettre la totalité de ses actions de Lafarge dans le cadre de l'offre publique d'échange qui sera lancée par Holcim dès que les autorisations réglementaires auront été obtenues. GBL détiendrait 10 % dans la nouvelle entité.

Le 16 mars 2015, Lafarge a annoncé que le conseil de Holcim avait décidé de ne pas poursuivre l'exécution de la convention de regroupement selon les termes approuvés par les conseils d'administration de Lafarge et de Holcim et conclue le 7 juillet 2014, et qu'il avait remis en question les conditions financières et la structure de gouvernance de la fusion entre égaux proposée. Lafarge a en outre annoncé que son conseil d'administration maintient son engagement à l'égard du projet et qu'il entend qu'il soit mis en œuvre. Le conseil de Lafarge a dit qu'il était disposé à explorer la possibilité d'une révision de la parité en fonction des récentes conditions du marché, mais qu'il n'acceptera aucune modification des accords actuels.

D'autres renseignements sur GBL sont également disponibles sur le site Web de GBL ([www.gbl.be](http://www.gbl.be)).

## MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de 2014 de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

Lifeco et IGM sont sous le contrôle de la Financière Power et leurs états financiers sont consolidés avec ceux de la Financière Power. Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales en exploitation comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique (les états financiers consolidés représentent les résultats financiers de la Financière Power [la société mère] ainsi que de Lifeco et d'IGM [ses filiales en exploitation] et l'élimination des soldes et des transactions interentreprises).

La participation de la Financière Power dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Le seul placement de Parjointco est sa participation lui donnant le contrôle conjoint dans Pargesa. La Financière Power utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser l'investissement dans Parjointco. La méthode de la mise en équivalence est une méthode de comptabilisation selon laquelle :

- > le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite en fonction de toute modification survenant après l'acquisition à l'égard de la quote-part revenant à la Financière Power de l'actif net de Pargesa (fonds propres attribuables aux actionnaires);

- > le résultat net de la Financière Power comprend la quote-part lui revenant du résultat net de Pargesa;

- > les autres éléments de bénéfice global de la Financière Power comprennent la quote-part lui revenant des autres éléments de bénéfice global de Pargesa.

Pargesa consolide sa filiale, GBL. Le portefeuille de GBL est composé principalement de participations dans Imerys, Lafarge, Total, SGS, Pernod Ricard, GDF Suez et Suez Environnement. Les états financiers de GBL sont consolidés dans les états financiers de Pargesa.

- > GBL détient une participation de 56,5% lui assurant le contrôle d'Imerys et il consolide les états financiers d'Imerys.

- > Lafarge, sur laquelle GBL exerce une influence notable en raison de la participation de 21,1% qu'il détient, est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

- > Les placements en portefeuille dans lesquels GBL détient une participation de moins de 20% (incluant Total, SGS, Pernod Ricard, GDF Suez et Suez Environnement) sont classés à des fins de comptabilisation comme des placements disponibles à la vente.

Le tableau suivant présente un résumé de la comptabilisation des placements de la Société :

DEGRÉ DE CONTRÔLE	MÉTHODE COMPTABLE	BÉNÉFICE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	TEST DE DÉPRÉCIATION	REPRISE D'UNE PERTE DE VALEUR
La Société détient une participation lui donnant le contrôle dans l'entité (une filiale)	> Consolidation	> Consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle	> Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans	> Une perte de valeur du goodwill ne peut être reprise > Une perte de valeur des immobilisations incorporelles est reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur
Placements sur lesquels la Société exerce une influence notable ou un contrôle conjoint	> Méthode de la mise en équivalence	> La quote-part revenant à la Société du bénéfice et des autres éléments de bénéfice global	> La totalité du placement est soumise à un test de dépréciation	> Reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur du placement
Placements de portefeuille	> Disponibles à la vente	> Le bénéfice correspond aux dividendes reçus et aux profits ou pertes sur cessions > Les placements sont évalués à la valeur de marché par le biais des autres éléments de bénéfice global > Des charges pour perte de valeur sont imputées au bénéfice, le cas échéant	> Le test de dépréciation est effectué au niveau de chaque placement > Un recul important ou prolongé de la valeur du placement se traduit par une charge pour perte de valeur	> Pas de reprise possible, même s'il y a un recouvrement de la valeur par la suite > Une diminution du prix de l'action à la suite d'une dépréciation donne lieu à une dépréciation additionnelle

Ce résumé comptable doit être lu parallèlement aux notes annexes des états financiers consolidés de 2014 de la Société qui suivent : Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables; Placements; Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées; Goodwill et immobilisations incorporelles; et Participations ne donnant pas le contrôle.

## MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX IFRS

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des exercices précédents, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires est présenté dans la section Résultats de la Corporation Financière Power et comprend ce qui suit :

- > **le bénéfice d'exploitation** attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires;
- > **les autres éléments** ou le bénéfice hors exploitation, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés aux opérations d'une période à l'autre moins significative. Les autres éléments comprennent également la quote-part de ces éléments revenant à la Société, présentée de manière comparable par une filiale ou par une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Le bénéfice d'exploitation, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments qui ne sont pas liés aux activités courantes sont exclus de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le bénéfice d'exploitation par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour obtenir un rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des résultats présentés conformément aux IFRS, se reporter à la section Résultats de la Corporation Financière Power — Sommaire des résultats — États résumés supplémentaires des résultats, présentée plus loin.

Dans cette revue de la performance financière, la Société utilise également un mode de présentation non consolidée pour présenter et analyser ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Selon ce mode de présentation, les participations de la Financière Power dans Lifeco et IGM sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La présentation non consolidée n'est pas conforme aux IFRS. Toutefois, elle est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les activités propres de la société mère séparément de celles de ses filiales en exploitation, reflétant ainsi les apports respectifs de chacune d'elles aux résultats financiers consolidés. Des rapprochements entre le mode de présentation qui n'est pas conforme aux IFRS et la présentation conforme aux IFRS figurent ci-après dans la présente revue de la performance financière, le cas échéant.

## RÉSULTATS DE LA CORPORATION FINANCIÈRE POWER

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS — ÉTATS RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS, soit le bénéfice d'exploitation, le bénéfice hors exploitation, le bénéfice d'exploitation par action et le bénéfice hors exploitation par action, et des mesures financières conformes aux IFRS, soit le bénéfice net et le bénéfice net par action. Dans cette section, les apports de Lifeco et d'IGM, qui représentent la majeure partie du bénéfice de la Financière Power, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

#### BASE NON CONSOLIDÉE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Apport au bénéfice d'exploitation provenant de :		
Lifeco	1 710	1 391
IGM	488	446
Pargesa	112	76
	2 310	1 913
Résultats des activités propres	(73)	(74)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(132)	(131)
Bénéfice d'exploitation (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)	2 105	1 708
Autres éléments (hors exploitation) <sup>[1]</sup>		
Lifeco	(1)	151
IGM	(43)	(1)
Pargesa	75	38
	31	188
Bénéfice net (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)	2 136	1 896
Bénéfice par action (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)		
Bénéfice d'exploitation	2,96	2,40
Bénéfice hors exploitation	0,04	0,27
Bénéfice net	3,00	2,67

[1] Se reporter à la section Autres éléments ci-dessous.

#### BÉNÉFICE NET (ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES)

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 2 136 M\$ (3,00 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à 1 896 M\$ (2,67 \$ par action) pour la période correspondante de 2013, soit une augmentation de 12,4 % par action.

#### BÉNÉFICE D'EXPLOITATION (ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 2 105 M\$ (2,96 \$ par action), comparativement à 1 708 M\$ (2,40 \$ par action) pour la période correspondante de 2013, soit une augmentation de 23,3 % par action.

## REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

### APPORT AU BÉNÉFICE D'EXPLOITATION — LIFECO, IGM ET PARGESA

La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice d'exploitation de Lifeco, d'IGM et de Pargesa a augmenté de 20,8 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à la période correspondante de 2013, passant de 1 913 M\$ à 2 310 M\$.

#### Lifeco

L'apport de Lifeco au bénéfice d'exploitation de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est chiffré à 1 710 M\$, comparativement à 1 391 M\$ pour la période correspondante de 2013.

> Sommaire des résultats des secteurs opérationnels de Lifeco :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Bénéfice d'exploitation (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco)		
Canada	1 228	1 148
Europe	1 038	701
États-Unis	306	276
Exploitation générale de Lifeco	(26)	(73)
	2 546	2 052

> Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprend des coûts de restructuration et d'acquisition de 30 M\$ (après impôt) liés à l'intégration d'Irish Life et de RPS. Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 comprend des coûts d'acquisition et de restructuration de 97 M\$ (après impôt) liés à Irish Life.

> L'acquisition d'Irish Life au troisième trimestre de 2013 a donné lieu à une importante croissance au sein de l'exploitation européenne. L'apport d'Irish Life au bénéfice de Lifeco pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est chiffré à 261 M\$ (à l'exclusion des coûts de restructuration), comparativement à 85 M\$ pour la période correspondante de 2013.

> Lifeco a déclaré un bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'un montant de 2 546 M\$ (2,549 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à 2 052 M\$ (2,108 \$ par action) pour la période correspondante de 2013, soit une augmentation de 20,9 % par action. L'exercice clos le 31 décembre 2014 inclut les résultats d'Irish Life pour douze mois, tandis que la période comparative inclut ces résultats à partir du 18 juillet 2013, soit la date à laquelle Lifeco l'a acquise.

> Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2014, le taux de change moyen du dollar américain et de la livre sterling a augmenté par rapport au quatrième trimestre de 2013, alors que le taux de change moyen de l'euro a diminué. L'incidence globale des fluctuations des devises sur le bénéfice net de Lifeco s'est traduite par une croissance de 114 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, par rapport aux taux de change en vigueur il y a un an.

#### Financière IGM

L'apport d'IGM au bénéfice d'exploitation de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est chiffré à 488 M\$, comparativement à 446 M\$ pour la période correspondante de 2013.

> IGM a déclaré un bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de 826 M\$ (3,27 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à 764 M\$ (3,02 \$ par action) pour la période correspondante de 2013, soit une augmentation de 8,3 % par action.

> Le tableau suivant présente le bénéfice d'exploitation avant intérêts et impôt (une mesure non conforme aux IFRS) des secteurs d'IGM et le bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Groupe Investors	777	718
Mackenzie	246	251
Exploitation générale et autres	133	110
Bénéfice d'exploitation (avant intérêts et impôt)	1 156	1 079
Charges d'intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres	(330)	(315)
Bénéfice d'exploitation (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM)	826	764

> Au 31 décembre 2014, le total de l'actif géré se chiffrait à 141,9 G\$, comparativement à 131,8 G\$ au 31 décembre 2013. Le tableau suivant présente l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement :

EN MILLIARDS DE DOLLARS	2014				2013			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actif quotidien moyen des fonds communs de placement	124,6	126,2	123,6	119,7	114,6	110,2	108,4	106,9

## Pargesa

L'apport de Pargesa au bénéfice d'exploitation de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est chiffré à 112 M\$, comparativement à 76 M\$ pour la période correspondante de 2013.

Les composantes du bénéfice d'exploitation de Pargesa s'établissent comme suit :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN MILLIONS DE FRANCS SUISSES	2014	2013
Apport des principales participations		
Consolidée		
Imerys	113	110
Méthode de la mise en équivalence		
Lafarge	55	72
Non consolidées		
Total	97	121
SGS	40	-
Pernod Ricard	20	21
GDF Suez	35	75
Suez Environnement	2	15
	362	414
Autres participations et bénéfice (perte) d'exploitation des sociétés de portefeuille	(23)	(163)
Bénéfice d'exploitation	339	251
Quote-part revenant à la Financière Power (en M\$ CA)	112	76

Une grande part du résultat de Pargesa est composée de dividendes reçus de Total (paiement approuvé aux deuxième, troisième et quatrième trimestres), de SGS (paiement approuvé au premier trimestre), de Pernod Ricard (paiement approuvé aux deuxième et quatrième trimestres), et de GDF Suez (paiement approuvé aux deuxième et troisième trimestres). Pargesa comptabilise les dividendes à titre de bénéfice au cours de la période où ils sont approuvés.

Les variations des dividendes provenant des sociétés non consolidées reflètent la diminution des participations de Pargesa dans Total (de 3,6 % en 2013 à 3,0 % en 2014), GDF Suez (de 5,1 % en 2013 à 2,4 % en 2014) et Suez Environnement (de 7,2 % en 2013 à 1,1 % en 2014) ainsi que l'acquisition d'une participation dans SGS en juin 2013.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le bénéfice d'exploitation comprend la quote-part revenant à Pargesa d'une charge comptabilisée par GBL, d'un montant de 61 M FS, comparativement à 83 M FS pour la période correspondante de 2013.

- > Ces montants se rapportent aux options d'achat incorporées aux obligations échangeables contre des actions de Suez Environnement (émises en 2012) et des actions de GDF Suez (émises en 2013), ainsi qu'aux obligations émises par GBL en 2013 qui sont convertibles en actions de GBL.
- > La charge est attribuable à la hausse du cours des actions sous-jacentes à leurs obligations respectives. Cette hausse du cours des actions de Suez Environnement et de GDF Suez est reflétée dans les autres éléments de bénéfice global et elle sera comptabilisée en résultat lorsque les actions seront échangées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le bénéfice d'exploitation comprenait en outre la quote-part revenant à Pargesa de l'apport des fonds de capital-investissement et des autres fonds d'investissement, principalement détenus par GBL, pour un montant de 51 M FS.

Tel qu'il a été présenté au deuxième trimestre de 2014, les détenteurs d'obligations de Suez Environnement ont exercé leur droit d'échanger environ 85 % des obligations contre des actions de Suez Environnement. La quote-part revenant à Pargesa du profit comptabilisé par GBL relativement à cet échange s'est chiffrée à 129 M FS (y compris un écart de conversion positif de 40 M FS). Une tranche de ce profit, d'un montant de 55 M FS, correspondant à la reprise de l'ajustement cumulatif négatif à la valeur de marché lié aux options d'achat susmentionnées, a été comptabilisée à titre de bénéfice d'exploitation. La tranche restante, soit un montant de 74 M FS, qui représente le profit économique évalué en fonction du prix d'échange établi au moment de l'émission des obligations échangeables en 2012, a été comptabilisée à titre de bénéfice hors exploitation.

## RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES DE LA FINANCIÈRE POWER

Les résultats des activités propres incluent les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Les activités propres ont représenté une charge nette de 73 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à une charge nette de 74 M\$ pour la période correspondante de 2013. Pour 2013, les résultats des activités propres comprennent une charge de 18 M\$ relativement aux options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 achetées par la Société, déduction faite d'une économie d'impôt de 7 M\$.

## REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

### AUTRES ÉLÉMENTS (HORS EXPLOITATION)

Le tableau suivant présente la quote-part revenant à la Société des autres éléments de Lifeco, d'IGM et de Pargesa :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Lifeco		
Provision liée à un litige	–	156
IGM		
Charges de restructuration et autres charges	(8)	(6)
Distributions aux clients	(36)	–
Pargesa		
Profit à la cession partielle de Total	70	38
Profit à l'échange partiel de Suez Environnement	17	–
Charges pour perte de valeur à l'égard de GDF Suez	–	(13)
Profit à la cession partielle de GDF Suez	–	15
Autres (charges) produits	(12)	(2)
	31	188

En 2014, les autres éléments comprenaient la quote-part revenant à la Société de ce qui suit :

#### Financière IGM

- > Charges de restructuration et autres charges : comptabilisées par IGM au deuxième trimestre et reflétant principalement les indemnités de départ et d'autres charges liées aux activités de rationalisation des coûts de Mackenzie ainsi que les changements au sein de la haute direction annoncés et mis en œuvre au cours du deuxième trimestre, pour un montant de 8 M\$. Ces coûts représentent la poursuite des efforts déployés au cours du quatrième trimestre de 2013.
- > Distributions aux clients : déclarées par IGM au quatrième trimestre de 36 M\$. Au troisième trimestre de 2012, le Groupe Investors a lancé des solutions de placement pour les ménages clients dont les placements dans les fonds dépassent 500 000 \$. Au 31 décembre 2014, une charge à payer a été comptabilisée relativement à ces solutions de placement à frais moindres. Ce montant reflète principalement les distributions aux clients qui ne se sont pas prévalus de ces solutions de placement à frais moindres lorsqu'ils y étaient admissibles.

#### Pargesa

- > Profit à la cession partielle de Total : aux premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2014, GBL a cédé 0,6 % de sa participation, soit un profit de 26 M\$, de 17 M\$, de 2 M\$ et de 25 M\$, respectivement.
- > Profit à l'échange partiel de Suez environnement : un profit comptabilisé par GBL au deuxième trimestre, découlant de la remise des actions de Suez Environnement dans le cadre de l'exercice des droits d'échange par certains détenteurs d'obligations échangeables de Suez Environnement, de 17 M\$, tel qu'il est mentionné précédemment.

En 2013, les autres éléments comprenaient la quote-part revenant à la Société de ce qui suit :

#### Lifeco

- > Un recouvrement comptabilisé par Lifeco au quatrième trimestre relativement à une décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario le 3 février 2014 portant sur l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London en 1997, pour un montant de 156 M\$.

#### Financière IGM

- > Les charges de restructuration et les autres charges après impôt de 6 M\$ comptabilisées par IGM au quatrième trimestre.

#### Pargesa

- > Une charge pour perte de valeur de 13 M\$ comptabilisée par GBL au premier trimestre à l'égard de son placement dans GDF Suez.
- > Un profit de 15 M\$ comptabilisé par GBL au deuxième trimestre, à la cession de 2,7 % de sa participation dans GDF Suez.
- > Un profit de 38 M\$ comptabilisé par GBL au quatrième trimestre, à la cession de 0,4 % de sa participation dans Total.

## SITUATION FINANCIÈRE

### BILANS CONSOLIDÉS (RÉSUMÉS)

Les bilans résumés de Lifeco et d'IGM et le bilan non consolidé de la Financière Power sont présentés ci-après :

					FINANCIÈRE POWER BILANS CONSOLIDÉS	
	FINANCIÈRE POWER	LIFECO	IGM	ELIMINATIONS ET RECLASSEMENTS LIÉS À LA CONSOLIDATION	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2013 <sup>[1]</sup>
<b>ACTIF</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	786	2 498	1 216	(511)	3 989	4 344
Placements	31	143 265	7 108	438	150 842	134 910
Participations dans Lifeco et IGM	14 342	356	794	(15 492)	–	–
Participation dans Parjointco	2 440	–	–	–	2 440	2 437
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	–	237	–	–	237	227
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	12 154	–	–	12 154	10 832
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	5 151	–	–	5 151	5 070
Autres actifs	135	8 602	770	(89)	9 418	8 697
Immobilisations incorporelles	–	3 625	1 872	–	5 497	5 281
Goodwill	–	5 855	2 657	637	9 149	9 105
Participation pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	174 966	–	–	174 966	160 779
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 734</b>	<b>356 709</b>	<b>14 417</b>	<b>(15 017)</b>	<b>373 843</b>	<b>341 682</b>
<b>PASSIF</b>						
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	–	146 055	–	–	146 055	132 063
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	–	6 754	–	6 754	5 572
Déventures et instruments d'emprunt	250	5 355	1 325	(43)	6 887	7 275
Autres passifs	465	8 436	1 497	(119)	10 279	9 059
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	174 966	–	–	174 966	160 779
<b>Total du passif</b>	<b>715</b>	<b>334 812</b>	<b>9 576</b>	<b>(162)</b>	<b>344 941</b>	<b>314 748</b>
<b>FONDS PROPRES</b>						
Actions privilégiées perpétuelles	2 580	2 514	150	(2 664)	2 580	2 755
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	14 439	16 740	4 691	(21 431)	14 439	13 238
Participations ne donnant pas le contrôle	–	2 643	–	9 240	11 883	10 941
<b>Total des fonds propres</b>	<b>17 019</b>	<b>21 897</b>	<b>4 841</b>	<b>(14 855)</b>	<b>28 902</b>	<b>26 934</b>
<b>Total du passif et des fonds propres</b>	<b>17 734</b>	<b>356 709</b>	<b>14 417</b>	<b>(15 017)</b>	<b>373 843</b>	<b>341 682</b>

[1] Les chiffres correspondants ont été retraités, comme il est expliqué à la note 33 des états financiers consolidés de 2014 de la Société.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 373,8 G\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 341,7 G\$ au 31 décembre 2013.

- > Au 31 décembre 2014, les placements s'établissaient à 150,8 G\$, soit une hausse de 15,9 G\$ par rapport au 31 décembre 2013, principalement liée à Lifeco.
- > La participation pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts a augmenté de 14,2 G\$, essentiellement en raison de l'augmentation de la valeur de marché et des produits de placement ainsi que des fluctuations favorables des devises. Se reporter également à l'information présentée à l'égard des passifs ci-dessous.

Le passif a augmenté pour s'établir à 344,9 G\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 314,7 G\$ au 31 décembre 2013, principalement en raison des éléments suivants, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco.

- > Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 14,0 G\$, en raison surtout de l'incidence des nouvelles affaires, de l'augmentation des ajustements à la juste valeur liés à la baisse des taux d'intérêt et des fluctuations défavorables des devises qui s'expliquent par le raffermissement du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien.
- > Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont augmenté de 14,2 G\$, principalement en raison de l'incidence combinée de l'augmentation de la valeur de marché et des produits de placement de 14,0 G\$ ainsi que de l'incidence des fluctuations des devises de 0,8 G\$, facteurs partiellement contrebalancés par des retraits nets de 0,1 G\$.

## REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

### BILANS NON CONSOLIDÉS

Dans le mode de présentation non consolidé, Lifeco et IGM sont présentées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Ces bilans non consolidés, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, rehaussent l'information fournie dans la revue de la performance financière et aident le lecteur à cibler les changements dans les bilans non consolidés de la Financière Power, lesquels comprennent ses participations dans Lifeco et IGM selon la méthode de la mise en équivalence.

31 DÉCEMBRE	2014	2013 <sup>[2]</sup>
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>[1]</sup>	786	925
Placements	31	27
Participations dans des filiales selon la méthode de la mise en équivalence	14 342	13 165
Participation dans Parjointco selon la méthode de la mise en équivalence	2 440	2 437
Autres actifs	135	120
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 734</b>	<b>16 674</b>
<b>PASSIF</b>		
Déventures	250	250
Autres passifs	465	431
<b>Total du passif</b>	<b>715</b>	<b>681</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Actions privilégiées perpétuelles	2 580	2 755
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	14 439	13 238
<b>Total des fonds propres</b>	<b>17 019</b>	<b>15 993</b>
<b>Total du passif et des fonds propres</b>	<b>17 734</b>	<b>16 674</b>

[1] Dans ces bilans non consolidés, les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 511 M\$ (454 M\$ au 31 décembre 2013) dont l'échéance est supérieure à 90 jours. Dans les états financiers consolidés de 2014, ce montant est classé dans les placements.

[2] Les chiffres correspondants ont été retraités, comme il est expliqué à la note 33 des états financiers consolidés de 2014 de la Société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 786 M\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 925 M\$ à la fin de décembre 2013. Cette diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie découle principalement du rachat des actions privilégiées de premier rang, série M, pour un montant de 175 M\$ au premier trimestre de 2014

(pour plus de détails, se reporter également à la section États non consolidés des flux de trésorerie, présentée plus loin). Le dividende déclaré par la Société pour le quatrième trimestre et versé le 30 janvier 2015 s'est chiffré à 282 M\$. Le dividende déclaré par IGM pour le quatrième trimestre et reçu par la Société le 30 janvier 2015 s'est chiffré à 83 M\$.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable des participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco a augmenté pour s'établir à 16 782 M\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 15 602 M\$ au 31 décembre 2013 :

	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	TOTAL
Valeur comptable au début de l'exercice	10 452	2 713	2 437	15 602
Quote-part du bénéfice d'exploitation	1 710	488	112	2 310
Quote-part des autres éléments	(1)	(43)	75	31
Quote-part des autres éléments de bénéfice global	196	(27)	(97)	72
Dividendes	(824)	(322)	(75)	(1 221)
Autres, incluant l'incidence de la variation des participations	15	(15)	(12)	(12)
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>11 548</b>	<b>2 794</b>	<b>2 440</b>	<b>16 782</b>

## FONDS PROPRES

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES

Le 31 janvier 2014, la Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, rajusté tous les cinq ans, série M, d'un montant de 175 M\$.

### FONDS PROPRES ATTRIBUABLES AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 14 439 M\$ au 31 décembre 2014, contre 13 238 M\$ au 31 décembre 2013. Cette augmentation de 1 201 M\$ des fonds propres est principalement attribuable à ce qui suit :

- > Une augmentation de 1 079 M\$ des bénéfices non distribués, laquelle reflète principalement le bénéfice net de 2 268 M\$, déduction faite des dividendes déclarés de 1 128 M\$, et les autres diminutions de 61 M\$ découlant essentiellement de la variation du pourcentage de participation dans les filiales.
- > Une augmentation de 100 M\$ des réserves (autres éléments de bénéfice global et montants liés à la rémunération fondée sur des actions) comprenant :
  - > Un écart de conversion positif de 403 M\$.
  - > Une augmentation de 61 M\$ liée aux placements disponibles à la vente et aux couvertures de flux de trésorerie de la Société et de ses filiales.
  - > Une augmentation nette de 47 M\$ relativement à la rémunération fondée sur des actions de la Société et de ses filiales.
  - > Une diminution de 300 M\$ attribuable aux pertes actuarielles liées aux régimes de retraite de la Société et de ses filiales.
  - > Une diminution de 111 M\$ essentiellement liée à la quote-part revenant à la Société des autres éléments de bénéfice global des participations dans Pargesa et d'autres entreprises associées.

- > Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a émis 550 000 actions ordinaires (2 069 600 actions ordinaires pour la période correspondante de 2013) en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des employés.

En raison de ce qui précède, la valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 20,29 \$ au 31 décembre 2014, comparativement à 18,61 \$ à la fin de 2013.

### NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

À la date du présent rapport, 713 238 680 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 711 173 680 au 31 décembre 2013. À la date du présent rapport, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 7 418 589 actions ordinaires de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société.

La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 24 novembre 2014, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 3 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires, de reçus de souscription et de titres d'emprunt non garantis, ou de toute combinaison de ces titres. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres d'emprunt et de participation en temps opportun.

## FLUX DE TRÉSORERIE

### ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (RÉSUMÉS)

Les flux de trésorerie résumés de Lifeco et d'IGM et les flux de trésorerie non consolidés de la Financière Power sont présentés ci-après :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	FINANCIÈRE POWER FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS					
	FINANCIÈRE POWER	LIFECO	IGM	ÉLIMINATIONS ET RECLASSEMENTS LIÉS À LA CONSOLIDATION	2014	2013
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :						
Activités d'exploitation	1 162	5 443	741	(1 210)	6 136	5 651
Activités de financement	(1 286)	(1 685)	625	1 210	(1 136)	618
Activités d'investissement	(15)	(4 129)	(1 232)	(57)	(5 433)	(5 428)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	78	–	–	78	190
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(139)	(293)	134	(57)	(355)	1 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	925	2 791	1 082	(454)	4 344	3 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	786	2 498	1 216	(511)	3 989	4 344

## REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Sur une base consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 355 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à une augmentation de 1 031 M\$ à la période correspondante de 2013.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 6 136 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 5 651 M\$ pour la période correspondante de 2013.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la Société, ainsi que les dividendes versés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 1 136 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 618 M\$ à la période correspondante de 2013.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 5 433 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 5 428 M\$ pour la période correspondante de 2013.

La Société a augmenté son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours, ce qui a donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 57 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 171 M\$ pour la période correspondante de 2013.

### ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société liés aux activités d'exploitation, avant le versement de dividendes sur les actions privilégiées et sur les actions ordinaires, sont principalement constitués des dividendes reçus de Lifeco, d'IGM et de Parjointco ainsi que des produits de ses placements, moins les charges d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le bénéfice.

Les états non consolidés des flux de trésorerie de la Société ci-dessous, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, ont été préparés afin d'aider le lecteur à isoler les flux de trésorerie de la Financière Power, la société mère.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles	2 268	2 027
Bénéfice de Lifeco, d'IGM et de Parjointco non reçu en espèces	(1 123)	(910)
Autres	17	(11)
	1 162	1 106
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(132)	(128)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(996)	(995)
Émission d'actions privilégiées	–	500
Rachat d'actions privilégiées	(175)	–
Émission d'actions ordinaires	17	45
Frais d'émission d'actions	–	(14)
	(1 286)	(592)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'actions ordinaires de Lifeco	–	(545)
Acquisition de placements	–	(26)
Autres	(15)	(2)
	(15)	(573)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(139)	(59)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	925	984
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	786	925

Sur une base non consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 139 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à une diminution de 59 M\$ à la période correspondante de 2013.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 1 162 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 1 106 M\$ pour la période correspondante de 2013.

- > Les dividendes déclarés par Lifeco au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur ses actions ordinaires ont totalisé 1,23 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2013. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a comptabilisé des dividendes de Lifeco d'un montant de 824 M\$, comparativement à 810 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le 12 février 2015, Lifeco a annoncé une augmentation de son dividende trimestriel, qui passera de 0,3075 \$ à 0,3260 \$ par action, payable le 31 mars 2015.
- > Les dividendes déclarés par IGM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur ses actions ordinaires ont totalisé 2,175 \$ par action, comparativement à 2,15 \$ par action pour la période correspondante de 2013. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a comptabilisé des dividendes d'IGM d'un montant de 322 M\$, comparativement à 318 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le 13 février 2015, IGM a déclaré un dividende trimestriel de 0,5625 \$ par action sur ses actions ordinaires, payable le 30 avril 2015.

- > Pargesa déclare et verse un dividende annuel au deuxième trimestre se clôturant le 30 juin. Le dividende que Pargesa a versé à Parjointco en 2014 s'est élevé à 2,64 FS par action au porteur, comparativement à 2,57 FS par action au porteur en 2013. La Société a reçu des dividendes d'un montant de 62 M FS de Parjointco en 2014 (59 M FS en 2013). Lors de sa prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en mai, le conseil d'administration de Pargesa proposera que le dividende de 2014 soit de 2,27 FS par action au porteur, à verser le 11 mai 2015.

Les activités de financement de la Société ont donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 1 286 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 592 M\$ à la période correspondante de 2013, et elles comprenaient ce qui suit :

- > Le versement de dividendes par la Société sur les actions ordinaires et les actions privilégiées d'un montant de 1 128 M\$, comparativement à 1 123 M\$ pour la période correspondante de 2013. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le dividende déclaré sur les actions ordinaires de la Société s'est élevé à 1,40 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2013.
- > L'émission de 17 M\$ d'actions ordinaires de la Société en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés, comparativement à une émission de 45 M\$ pour la période correspondante de 2013.
- > Le rachat d'actions privilégiées de série M par la Société pour 175 M\$, comparativement à une émission d'un montant de 500 M\$ pour la période correspondante de 2013.

Les activités d'investissement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 15 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 573 M\$ à la période correspondante de 2013.

## GESTION DU CAPITAL

En tant que société de portefeuille, la Financière Power a les objectifs suivants en matière de gestion du capital :

- > offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- > offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance et investir dans son groupe de sociétés lorsqu'elle le juge opportun;
- > maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de son plan de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées perpétuelles et de débetures. Les conseils d'administration des filiales ouvertes sont responsables de la gestion du capital de leurs sociétés respectives.

La Société est un investisseur à long terme. La majeure partie du capital de la Société est permanent, ce qui correspond à la nature à long terme de ses placements. La structure du capital de la Société comprend les actions privilégiées, les débetures, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions privilégiées perpétuelles comme une source de capitaux permanente et efficiente, conformément à sa stratégie qui consiste à maintenir un niveau d'endettement relativement faible.

## REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Dans le tableau qui suit, la structure du capital consolidé reflète la consolidation des filiales dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire. La structure du capital consolidé de la Société comprend les débetures et les instruments d'emprunt de ses filiales consolidées. Les

débetures et les instruments d'emprunt émis par Lifeco et IGM sont sans recours pour la Société. Les actions privilégiées perpétuelles et le total des fonds propres représentent 81 % de la structure du capital consolidé au 31 décembre 2014.

	2014	2013
<b>DÉBENTURES ET INSTRUMENTS D'EMPRUNT</b>		
Financière Power	250	250
Lifeco	5 355	5 740
IGM	1 325	1 325
Éliminations liées à la consolidation	(43)	(40)
	<b>6 887</b>	<b>7 275</b>
<b>ACTIONS PRIVILÉGIÉES</b>		
Financière Power	2 580	2 755
Lifeco	2 514	2 314
IGM	150	150
	<b>5 244</b>	<b>5 219</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	14 439	13 238
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>[1]</sup>	9 219	8 477
	<b>23 658</b>	<b>21 715</b>
	<b>35 789</b>	<b>34 209</b>

[1] Représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres des filiales de la Société et ne comprennent pas les actions privilégiées de Lifeco et d'IGM, lesquelles sont présentées comme des actions privilégiées.

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital réglementaire. Certaines des principales filiales en exploitation de la Société (Lifeco et IGM) sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire.

### NOTATIONS

La notation actuellement attribuée par Standard & Poor's (S&P) à la débeture de la Société est de « A+ » avec une perspective stable. La notation actuellement attribuée par Dominion Bond Rating Service (DBRS) à la débeture de la Société est de « AA (faible) », avec une tendance stable. Les notations de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité des titres d'une société sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis seront faits ainsi que la capacité d'une société de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-après proviennent des sites Web de chacune de ces agences. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres de la Société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La notation « A+ » qui a été attribuée à la débeture de la Société par S&P correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 22 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débeture à long terme notée « A+ » est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées; toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

La notation « AA (faible) » qui a été attribuée à la débeture de la Financière Power par DBRS correspond à la quatrième notation la plus élevée sur les 26 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Les titres d'emprunt à long terme qui obtiennent la notation « AA » de DBRS ont une qualité de crédit supérieure et la capacité à l'égard du paiement des obligations financières est considérée comme élevée. Dans plusieurs cas, ils diffèrent très peu des titres d'emprunt à long terme notés « AAA » et sont peu susceptibles d'être très vulnérables aux événements futurs.

## GESTION DES RISQUES

Un placement dans les titres de la Société de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente revue de la performance financière, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

La Financière Power est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui assurant le contrôle de Lifeco et d'IGM. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés de portefeuille et de ces filiales en exploitation. Les conseils d'administration respectifs de Lifeco et d'IGM sont responsables de la surveillance de leurs risques. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable de la surveillance des risques, et le conseil d'administration d'IGM supervise la gestion de ces risques et s'acquitte de son mandat principalement par l'intermédiaire de divers comités. Les dirigeants de la Société siègent à ces conseils et aux comités de ceux-ci et, dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs, ils participent par le fait même à la surveillance des risques au sein des sociétés en exploitation. Pargesa, une société de portefeuille, est assujettie au risque en raison de la nature de ses activités et des activités de sa filiale directe, GBL. Ces risques sont liés aux risques de crédit, de liquidité et de marché, tels qu'ils sont décrits dans les états financiers consolidés de Pargesa pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La Société estime qu'une gestion prudente des risques ne peut se concrétiser qu'en adoptant un modèle de gouvernance axé sur la surveillance active des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité globale de surveiller la mise en œuvre et le maintien, par la direction, de politiques et de contrôles en matière de gestion des risques découlant des activités que la Société exerce à titre de société de portefeuille.

Le conseil d'administration supervise la gestion des risques et s'acquitte de ce mandat principalement par l'intermédiaire des comités suivants :

- > Le comité d'audit s'intéresse aux risques inhérents à la présentation de l'information financière.
- > Le comité de rémunération évalue les risques liés aux politiques et pratiques de rémunération de la Société.
- > Le comité de gouvernance et des mises en candidature s'assure que la Société traite adéquatement les risques potentiels en matière de gouvernance.
- > Le comité des opérations entre personnes reliées et de révision supervise les risques en matière de transactions avec des parties liées de la Société.

Le cours des actions de la Financière Power et de ses filiales (Lifeco et IGM) peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Financière Power. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives

des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

### RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Financière Power a établi des politiques, des procédures et des lignes directrices pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché.

- > Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.
- > Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses engagements.
- > Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.
  - > Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société sont libellées dans différentes devises et que les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.
  - > Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.
  - > Le risque de prix correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales (Lifeco et IGM) et de Pargesa ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de la Financière Power dépendra de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de la Financière Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à la Financière Power. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend de la réception de dividendes de leurs filiales. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de Lifeco est assujéti à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation. Le versement de dividendes par les principales filiales d'IGM est assujéti à des lois et à des règlements sur les sociétés qui exigent le maintien de certaines normes de solvabilité. De plus, certaines filiales d'IGM doivent également respecter les exigences en matière de capital et de liquidités fixées par les organismes de réglementation.

## REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

La Financière Power évalue régulièrement ses exigences en matière de liquidité et cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable. Si la Financière Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de la Financière Power ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour la Financière Power. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

La gestion du risque de liquidité de la Financière Power n'a pas changé de façon considérable depuis le 31 décembre 2013.

### RISQUE DE CRÉDIT

Les titres à revenu fixe ainsi que les dérivés sont assujettis au risque de crédit. La Financière Power atténue le risque de crédit lié à ses titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où la Financière Power exerce ses activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis par le gouvernement canadien ou américain ou garantis par ceux-ci. La Financière Power révisé régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les produits dérivés continuent d'être utilisés conformément aux lignes directrices en matière de gestion des risques de la Financière Power, qui surveille leur efficacité en tant que couvertures économiques même si les exigences liées à l'application de la comptabilité de couverture ne sont pas satisfaites. La Financière Power évalue régulièrement les notations de crédit

des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur produits dérivés sont négociés de gré à gré avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

L'exposition de la Financière Power au risque de crédit et la façon dont elle gère ce risque lié aux titres à revenu fixe et aux dérivés n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2013.

### RISQUE DE MARCHÉ

#### a) *Risque de change*

Les instruments financiers de la Financière Power se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et de la dette à long terme. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée à la fluctuation des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre ces fluctuations. Au 31 décembre 2014, environ 90 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de la Financière Power étaient libellés en dollars canadiens ou en devises pour lesquelles des couvertures de change ont été mises en place.

La Financière Power est exposée au risque de change relativement à Parjointco, en raison du placement de cette dernière dans Pargesa, une société dont la monnaie fonctionnelle est le franc suisse. Les profits et les pertes de change liés à Pargesa sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global.

#### b) *Risque de taux d'intérêt*

Les instruments financiers de la Financière Power se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et de la dette à long terme, lesquels ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### c) *Risque de prix*

Les instruments financiers de la Financière Power se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et de la dette à long terme, lesquels ne sont pas exposés au risque de prix.

Pargesa détient indirectement des placements importants classés comme disponibles à la vente; les profits et les pertes latents sur ces placements sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Ces placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives d'une dépréciation.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

### GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes dont la nature les empêchent de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société ou une filiale pourrait être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

### LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités de réassurance, Lifeco fournit des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement cédés à Lifeco ou les montants à payer par celle-ci. Lifeco pourrait être tenue de rechercher des solutions de rechange aux garanties si elle se révélait incapable de renouveler les lettres de crédit existantes à leur échéance. (Se reporter également à la note 31 des états financiers consolidés de 2014 de la Société.)

### PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue actuellement, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

## ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE	TOTAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Débiteures et instruments d'emprunt <sup>[1]</sup>	6 887	596	1 005	5 286
Dépôts et certificats	223	212	8	3
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	6 754	1 249	5 468	37
Contrats de location simple <sup>[2]</sup>	713	165	428	120
Obligations d'achat <sup>[3]</sup>	180	71	93	16
Cotisations au titre des régimes de retraite <sup>[4]</sup>	204	204	–	–
Engagements contractuels <sup>[5]</sup>	591	591	–	–
<b>Total</b>	<b>15 552</b>	<b>3 088</b>	<b>7 002</b>	<b>5 462</b>
Financière Power <sup>[6]</sup>	267	8	6	253
Lifeco	6 750	1 540	848	4 362
IGM	8 535	1 540	6 148	847
<b>Total</b>	<b>15 552</b>	<b>3 088</b>	<b>7 002</b>	<b>5 462</b>

[1] Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés de 2014 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprennent des locaux à bureaux et des éléments du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[3] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, essentiellement liés aux services d'information.

[4] Les cotisations au titre des régimes de retraite comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et elles sont susceptibles de changer, étant donné que les décisions en matière de cotisations sont influencées par de nombreux facteurs, notamment le rendement des marchés, les exigences réglementaires et la capacité de la direction de modifier la politique de capitalisation. Les estimations en matière de capitalisation au-delà de un an ne sont pas prises en compte en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires pour planifier le moment des cotisations futures.

[5] Correspondent aux engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

[6] Comprend une débenture de 250 M\$ de la Société.

Lifeco a recours à des lettres de crédit dans le cours normal de ses activités; se reporter à la note 31 des états financiers consolidés de 2014 de la Société.

## TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la Great-West prend part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance à d'autres sociétés du groupe de la Corporation Financière Power. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

Lifeco fournit des services de réassurance et de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Financière Power, et de Lifeco et de ses filiales. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

IGM conclut également des transactions avec des filiales de Lifeco. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et comprennent : i) la prestation de certains services administratifs; ii) la distribution de produits d'assurance; iii) la vente de prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché.

Le 14 novembre 2013, le conseil d'administration a approuvé un programme de consolidation des pertes avec IGM. Ce programme permet à la Financière Power de produire un bénéfice imposable suffisant pour utiliser ses pertes autres qu'en capital. Parallèlement, IGM engage des déductions fiscales qui sont utilisées pour réduire son bénéfice imposable. Le 6 janvier 2015, la Société a augmenté les transactions de consolidation des pertes qu'elle a conclues avec IGM. L'augmentation vise à s'assurer que les pertes autres qu'en capital de la Financière Power, qui viendraient autrement à expiration en 2015, seront utilisées. La Société a acquis des débentures garanties à 4,50 % d'IGM, pour un total de 330 M\$. Une filiale en propriété exclusive de la Financière Power a émis des actions privilégiées à 4,51 % totalisant 330 M\$ à l'intention d'IGM à titre de seule contrepartie pour les débentures. La Société possède le droit juridiquement exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend se prévaloir de ce droit.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société. Le tableau fait une distinction entre les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux comptabilisés au coût amorti. Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Les éléments exclus sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, l'impôt sur le bénéfice à recevoir, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créditeurs, les conventions de rachat, les dividendes à verser, les intérêts à payer, l'impôt sur le bénéfice exigible et certains autres passifs financiers.

La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement (se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2014 de la Société).

	2014		2013	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
AUX 31 DÉCEMBRE				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur				
Obligations				
À la juste valeur par le biais du résultat net	79 957	79 957	70 104	70 104
Disponibles à la vente	10 501	10 501	8 370	8 370
Prêts hypothécaires				
À la juste valeur par le biais du résultat net	366	366	324	324
Actions				
À la juste valeur par le biais du résultat net	6 697	6 697	7 297	7 297
Disponibles à la vente	60	60	117	117
Immeubles de placement	4 613	4 613	4 288	4 288
Instruments financiers dérivés	693	693	654	654
Autres actifs	421	421	396	396
	103 308	103 308	91 550	91 550
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti				
Obligations				
Prêts et créances	13 178	14 659	11 855	12 672
Prêts hypothécaires				
Prêts et créances	27 199	29 016	24 591	25 212
Actions				
Disponibles à la vente <sup>[1]</sup>	560	560	632	632
	40 937	44 235	37 078	38 516
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>144 245</b>	<b>147 543</b>	<b>128 628</b>	<b>130 066</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	857	857	889	889
Instruments financiers dérivés	1 225	1 225	779	779
Autres passifs	16	16	20	20
	2 098	2 098	1 688	1 688
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti				
Obligation à l'égard d'entités de titrisation	6 754	6 859	5 572	5 671
Débiteures et instruments d'emprunt	6 887	8 065	7 275	8 066
Débiteures de fiduciaires de capital	162	220	163	205
Dépôts et certificats	223	225	187	188
	14 026	15 369	13 197	14 130
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>16 124</b>	<b>17 467</b>	<b>14 885</b>	<b>15 818</b>

[1] La juste valeur de certains placements ne peut être déterminée de façon fiable; par conséquent, les placements sont comptabilisés au coût.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours aux instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction de la Société et par la haute direction de ses filiales. La Société et ses filiales ont chacune établi des politiques, des lignes directrices ou des procédures en matière d'exploitation relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- > empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- > documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion des risques;

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de dérivés de la Société et de ses filiales aux 31 décembre :

	2014			2013		
	MONTANT NOMINAL	RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	JUSTE VALEUR TOTALE	MONTANT NOMINAL	RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	JUSTE VALEUR TOTALE
Financière Power	8	1	1	3 549	4	4
Lifeco	15 460	652	(543)	21 582	593	(151)
IGM	2 621	40	10	3 428	57	22
	18 089	693	(532)	28 559	654	(125)

Le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a diminué et l'exposition au risque de crédit, qui se limite à la valeur de marché de ces instruments en position de profit, a augmenté. La diminution du montant nominal en ce qui a trait à la Société et à Lifeco est principalement attribuable aux options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le

- > faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- > surveiller la relation de couverture.

La Société et ses filiales disposent de politiques, de lignes directrices ou de procédures pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, de taux d'intérêt et de prix). (Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2014 de la Société et à la section Gestion des risques de la présente revue de la performance financière).

S&P 500 qui étaient en cours au 31 décembre 2013. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Société et ses filiales, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2014 de la Société.

## SOMMAIRE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales, Lifeco et IGM, doivent faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif et du bénéfice net, ainsi que sur les renseignements connexes fournis à leur sujet. Les jugements importants portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations concernent les entités à consolider, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, l'évaluation de la juste valeur, la dépréciation de placements, le goodwill et les immobilisations incorporelles, l'impôt sur le bénéfice, les avantages du personnel futurs et les commissions de vente différées. Ces éléments sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2014. Aucun changement n'a été apporté aux estimations et jugements comptables critiques de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### CONSOLIDATION

La direction de la Société consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités de la filiale ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales font preuve de jugement pour déterminer si elles exercent un contrôle sur l'entité émettrice lorsqu'elles détiennent moins de la majorité des droits de vote.

### PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actnaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actnaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actnaires. L'évaluation des contrats d'assurance est effectuée à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures

## REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou de la détérioration future des hypothèses les plus probables, et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2014 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

### ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient. Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

#### a) Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur leurs portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

#### b) Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur les actions de leurs portefeuilles d'actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date des bilans.

#### c) Prêts hypothécaires et obligations classés comme prêts et créances

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur

sur le marché. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

#### d) Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et tient compte des ajustements apportés par la direction de Lifeco lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation réversifs et les taux de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

### DÉPRÉCIATION DE PLACEMENTS

Les placements sont examinés régulièrement de façon individuelle afin de déterminer s'ils se sont dépréciés. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt ainsi qu'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et aux obligations dépréciés qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des pertes de valeur sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente dépréciées, la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Tous les profits et toutes les pertes sur les obligations, les prêts hypothécaires et les actions classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà constatés en résultat net; par conséquent, une réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée en résultat net. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts antérieurs à recevoir sont repris. Des pertes de valeur sont comptabilisées relativement aux actions disponibles à la vente si la perte est significative ou prolongée, et toute perte de valeur subséquente est constatée en résultat net.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

## TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Société pourrait être tenue d'effectuer une reprise de la charge pour perte de valeur ou d'une partie de ce montant.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill a été attribué à la valeur recouvrable. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée du coût de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

## IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt sur le bénéfice de la période représente la somme de l'impôt sur le bénéfice exigible et de l'impôt sur le bénéfice différé. L'impôt sur le bénéfice est comptabilisé dans les états des résultats à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans les états des résultats (soit dans les autres éléments de bénéfice global, soit directement dans les fonds propres), auquel cas l'impôt sur le bénéfice est aussi comptabilisé dans les autres éléments de bénéfice global ou directement dans les fonds propres.

## IMPÔT EXIGIBLE

L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

## IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser tout ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et s'il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

## RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies acquis par les employés et les conseillers admissibles est déterminé actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations définies. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. La Société et ses filiales définissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs sont établis à partir d'une courbe de rendement de titres d'emprunt de sociétés ayant une notation de AA.

Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si l'accès à un régime est réduit, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes au titre des réductions sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les coûts financiers (montant net), les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les gains et les pertes au titre des réductions sont compris dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

## REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Les réévaluations découlant des régimes à prestations définies représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation et les variations du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées en résultat net.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime.

Les montants versés aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

## COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES

Les commissions versées par IGM à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur une période maximale de sept ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2014, les commissions de vente différées ne montraient aucun signe de dépréciation.

## CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société et ses filiales ont adopté les modifications et l'interprétation suivantes : IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et IFRIC21, *Droits ou taxes*. L'adoption de ces modifications et de cette interprétation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur.

### IFRS 4 — CONTRATS D'ASSURANCE

En juin 2013, l'IASB a publié un exposé-sondage révisé pour IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui propose des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. L'IASB poursuit ses délibérations au sujet des propositions contenues dans cet exposé-sondage. La norme proposée diffère de manière importante des pratiques comptables et actuarielles actuellement utilisées par Lifeco en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) et devrait produire des résultats financiers plus volatils.

Lifeco surveille activement les développements à cet égard et, tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée et entrée en vigueur, elle continuera d'évaluer les passifs relatifs aux polices d'assurance selon les politiques comptables et actuarielles actuelles, y compris selon la MCAB.

### IFRS 9 — INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la norme actuelle pour la comptabilisation des instruments financiers. La mise en œuvre de cette norme a été réalisée en trois phases distinctes :

- > Classement et évaluation : cette phase nécessite que les actifs financiers soient classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, selon le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

- > Méthode de dépréciation : cette phase remplace le modèle actuel fondé sur les pertes subies par un modèle fondé sur les pertes attendues pour déterminer la dépréciation des actifs financiers.

- > Comptabilité de couverture : cette phase remplace les exigences actuelles liées à la comptabilité de couverture fondées sur des règles décrites dans IAS 39 par des lignes directrices qui alignent plus étroitement la comptabilisation sur les activités de gestion des risques d'une entité.

La norme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

### IFRS 15 — PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui présente un modèle unique que les entités utiliseront pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le modèle exige qu'une entité comptabilise les produits à mesure que les marchandises ou les services sont transférés aux clients au montant correspondant à la contrepartie attendue. Les exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits ne s'appliquent pas aux produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers.

La norme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2014, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2014.

## CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu pour garantir de manière raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers destinés à des parties externes sont dressés conformément aux IFRS. La direction de la Société est responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques et pourraient devenir inefficaces par suite de modifications de la situation. Par conséquent, même les systèmes qui sont jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction et du chef des services financiers, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2014, suivant les critères de l'*Internal Control — Integrated Framework* (le cadre COSO 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. La Société a fait la transition au cadre COSO 2013 en 2014. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes de communication de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2014.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence significative sur celui-ci au cours du trimestre clos le 31 décembre 2014.

## PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2014	2013	2012
Total des produits <sup>[1]</sup>	41 775	28 830	32 934
Bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires <sup>[2, 3]</sup>	2 105	1 708	1 678
Par action – de base	2,96	2,40	2,37
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires <sup>[2]</sup>	2 136	1 896	1 618
Par action – de base	3,00	2,67	2,29
Par action – dilué	3,00	2,63	2,27
Actif consolidé <sup>[1, 2]</sup>	373 843	341 682	268 428
Total des passifs financiers <sup>[1, 2]</sup>	16 124	14 885	12 138
Débitures et instruments d'emprunt	6 887	7 275	5 817
Fonds propres <sup>[1]</sup>	17 019	15 993	13 451
Valeur comptable par action <sup>[1]</sup>	20,29	18,61	15,79
Nombre d'actions ordinaires en circulation [en millions]	711,7	711,2	709,1
Dividendes par action [déclarés]			
Actions ordinaires	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang			
Série A	0,5250	0,5250	0,5250
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série O	1,4500	1,4500	1,4500
Série P	1,1000	1,1000	1,1000
Série R <sup>[4]</sup>	1,3750	1,3750	1,2837
Série S <sup>[5]</sup>	1,2000	1,1006	
Série T <sup>[6]</sup>	1,1902		

[1] Les chiffres correspondants ont été retraités, comme il est expliqué à la note 33 des états financiers consolidés de 2014 de la Société.

[2] Les chiffres de 2012 ont été retraités pour tenir compte de l'incidence rétroactive des nouvelles normes IFRS et des IFRS révisées en 2013, en particulier IAS 19R, *Avantages du personnel*, et IFRS 10, *États financiers consolidés*.

[3] Le bénéfice d'exploitation et le bénéfice d'exploitation par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS. Pour obtenir une définition de ces mesures financières non conformes aux IFRS, se reporter à la section Mode de présentation – Mesures financières et présentation non conformes aux IFRS de la présente revue de la performance financière.

[4] Émission en février 2012.

[5] Émission en février 2013. Le premier versement de dividendes a été effectué le 30 avril 2013 et s'élevait à 0,2006 \$ par action.

[6] Émission en décembre 2013. Le premier versement de dividendes a été effectué le 30 avril 2014 et s'élevait à 0,4027 \$ par action. Le dividende annuel régulier correspond à 1,0500 \$ par action.